

## À QUOI SERT CETTE BROCHURE ?

Elle permet d'entamer la discussion avec les jeunes sur cette thématique. On vous propose quelques pistes de réflexion :

- Réflexion sur une définition universelle de la jeunesse : *comment définir la jeunesse ?*



- Présentation d'un droit : *quel est le droit le plus important pour toi et pourquoi ?*



- Réflexion autour de l'accès aux droits : *quels sont les freins et obstacles dans l'accès des jeunes à leurs droits ?*



Si vous souhaitez que le Forum vienne animer cette thématique, scannez ce QR code.



## DÉFINITION ET PRINCIPES DE LA CHARTE

Définition de la jeunesse du Forum des Jeunes :

*Toute personne dont l'âge est compris entre seize et trente ans.*



Universalité et indivisibilité :

*Tout·te·s les jeunes jouissent des mêmes droits du seul fait de leur humanité et ce indépendamment de toute caractéristique particulière. Les droits énoncés sont indivisibles et liés entre eux.*



Egalité et non-discrimination :

*Toute personne appartenant à la catégorie de la jeunesse est égale en droits et en dignité. Toute discrimination fondée sur le sexe, le genre, la couleur de peau, la religion, l'âge, l'origine nationale, ethnique et sociale, la langue, la fortune, l'opinion politique et philosophique et toute autre situation est interdite.*



À l'heure actuelle, il n'existe pas de **texte légal spécifique** pour la jeunesse à l'échelle universelle.



Selon les conventions de droits humains existantes, les jeunes bénéficient des mêmes droits que toute autre personne de la société.



Or ces instruments ne tiennent pas compte de la **période de transition** dans laquelle les jeunes se trouvent, à savoir le passage de l'enfance à l'âge adulte et ce sans accompagnement adéquat.

De plus, les jeunes font face à de **nombreuses barrières** dans l'accès à leurs droits : manque d'informations disponibles, textes légaux difficiles à comprendre, etc.

La Team Jeunesse a donc choisi d'explorer une piste de solution à travers l'élaboration d'une **proposition de Charte** des Droits des Jeunes à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette liste est non exhaustive et se veut évolutive.



Elle représente une **base de discussion** pour les jeunes qui souhaitent s'en saisir.



Le Forum des Jeunes est le porte-parole et l'organe d'avis officiel des 16-30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous contacter :

+32 2 413 2930  
Rue du Commerce 68A  
1040 Bruxelles



[forum.jeunes@cfwb.be](mailto:forum.jeunes@cfwb.be)  
<https://forumdesjeunes.be/>



La Team Jeunesse du  
Forum des Jeunes présente :

**VERS UNE  
CHARTRE DES  
DROITS  
DES JEUNES ?**



## Droit à la vie privée et à l'autonomie

Chaque jeune a droit au respect de la vie privée et le droit à l'autonomie, ce qui comprend le droit de décider pour soi.



## Droit au travail

Chaque jeune a le droit à un travail décent. En ce sens, les stages effectués après un cursus scolaire complet doivent être rémunérés.



## Droit aux nouvelles technologies

Chaque jeune a le droit à un accès à internet et aux nouvelles technologies sans discrimination.

Chaque jeune a le droit à une éducation bienveillante sur ce sujet dans le but de promouvoir une bonne utilisation de ces outils.

De plus, chaque jeune a le droit d'être protégé-e contre toute forme d'abus et de cyberharcèlement.



## Droit à la participation

Chaque jeune a le droit de participer à la vie politique, sociale et économique de sa communauté, peu importe le niveau de pouvoir concerné.



## Droit au logement

Chaque jeune a droit à la stabilité et à un logement décent, à un prix abordable et ce sans discrimination, qui soit proche de ses lieux d'activités.

## Droit à l'accueil

Tout-e jeune demandeur-se d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de retrouver une vie stable dans un environnement sécurisé, assurant son bon développement personnel, et ce sans discrimination.



## Droit à l'éducation et à la formation

Chaque jeune a le droit à une éducation de qualité et accessible, notamment financièrement, et qui lui permet de sépanouir.

Tout-e jeune doit avoir accès à une offre conséquente de formations afin de pouvoir choisir réellement une orientation.



## Droits sexuels et reproductifs

Chaque jeune a le droit de décider librement de son corps, de sa sexualité, de vivre son identité sexuelle et de choisir l'expression de son identité de genre.

Chaque jeune a le droit de choisir ses partenaires, de décider de sa parentalité ou non et ce sans violence, contrainte ou discrimination.

Chaque jeune a le droit de bénéficier d'un accès à l'information relative à la sexualité, à la contraception et aux soins de santé.



## Droit aux loisirs, culture et médias

Chaque jeune a droit à avoir libre accès aux loisirs et aux sports, accessibles financièrement et géographiquement proches.

Chaque jeune a le droit d'avoir un accès à la culture sous toutes ses formes.

Chaque jeune a le droit à un accès à une information de qualité, accessible financièrement et au langage adapté.



## Droit à un environnement sain

L'environnement ayant un impact sur le bien-être et la santé, chaque jeune a le droit de vivre dans un environnement sain et protégé.



## Droit à une énergie propre et renouvelable

En lien avec le droit à un logement décent, tout-e jeune a droit à une énergie propre et abordable dans le but de contribuer activement à la transition vers une société plus durable.



## Droit à la paix

Tout-e jeune a le droit de vivre dans des conditions nationales et internationales de paix et à l'abri de violences.

